Ban Ki Moon, Sg des Nations Unies

Alors comme çà, la Sadc veut faire sa loi à Madagascar et entend outrepasser l’autorité des Nations Unies ? La Grande île de l’océan Indien, en tant qu’état souverain, est membre de l’Onu depuis 1960. Et que va faire cette Sadc qui ne reconnait pas le référendum du 17 novembre 2010 ? Rendre caduque la résolution 45/251 du 18 décembre 1990 ? Faire venir ses militaires pour remettre au pouvoir le troisième dictateur malgache vomi par le peuple, après l’amiral Ratsiraka et le professeur Zafy Albert ?

Que dit cette résolution 45/.151 portant sur le respect des principes de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures en ce qui concerne les processus électoraux.?

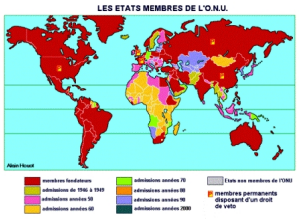

CLIQUEZ SUR LA PHOTO POUR COMPRENDRE LA MAUVAISE FOI DE LA SADC

Extraits :

Paragraphe 2 : Cette résolution **"affirme qu'il appartient aux seuls peuples de décider des méthodes à suivre et des institutions à mettre en place aux fins du processus électoral, ainsi que des moyens de mettre ce processus en œuvre conformément à la Constitution et à la législation nationales".**

Alors, Docteur Leonardo Simao : les accords passés avec Marc Ravalomanana concernant le pillage de son propre pays sont-ils tellement « enrichissants » pour les pays membres de la Sadc ? Ou bien Madagascar est-elle devenue une province mozambicaine ? Dès lors, la politique de la terre brûlée vaut mieux que de laisser les Malgaches décidés de leur propre avenir, rendant caduc tout accord passé avec Mister Tikoland ? Reniez, reniez, il en restera toujours quelque chose.

Jeannot Ramambazafy